

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024

ENTRÉE
GRATUITE



FETE DES METIERS D'ART

19·20·21 AVRIL 2024

SUBLIMER LES SAVOIR-FAIRE

VILLEDIEU-LES-POÊLES

PLUS D'INFOS SUR WWW.OT-VILLEDIEU.FR



3 jours de **festivités** !

2024 : nouveau format 100% « couvert » dans un lieu unique d'expositions pour 50 artisans & retour du majestueux « Pavillon Central » !

Sublimer les savoir-faire !

La « **Fête des Métiers d'Art** » revient à Villedieu-les-Poêles pour une **7^{ème} édition**. Organisé par la communauté de communes de Villedieu Intercom, territoire labélisé *Ville et Métiers d'art*, cet évènement fédérateur rassemble chaque année près de **5000 visiteurs**. 50 exposants aux parcours variés et uniques sont réunis ; tous investis d'une même volonté : valoriser leur métier, partager leur passion, **sublimer les savoir-faire** !

Pour 2024, l'ambition de Villedieu Intercom est de créer un **lieu unique d'animations et d'expositions**, dans une ambiance chaleureuse pour permettre l'expression et le rayonnement des **métiers de l'intelligence de la main**. Pour l'harmonie globale, l'ensemble des exposants seront réunis dans des conditions d'expositions similaires, tous sous pavillon couvert et abrité des intempéries (notre *climat* normand !).

L'enjeu sera aussi de « **stimuler** » la jeunesse à découvrir des métiers passionnants et innovants ; pour former, demain, de nouveaux talents !

C'est pourquoi, un regard particulier sera porté sur les candidatures qui proposeront des **démonstrations in situ** de leur artisanat, afin de développer un programme riche et varié pendant ces trois jours d'exposition ! L'excellence des savoir-faire et la qualité des créations seront aussi étudiées lors de notre comité de sélection.

Je compte sur vous pour nous faire parvenir votre candidature lors de ce rendez-vous, incontournable désormais dans la baie du Mont Saint Michel, du **19 – 20 – 21 avril 2024** à Villedieu-les-Poêles.

À noter que votre candidature est attendue pour le **22 janvier 2024**. Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions.

« Faire rayonner les métiers de l'intelligence de la main auprès des jeunes générations et du grand public est l'exigence que je souhaite partager avec vous ! »

Charly VARIN



Président de Villedieu Intercom
Maire de Percy en Normandie

L'équipe à vos côtés

Coralie HELAINE
Responsable Pôle Développement
Directrice de l'Office de Tourisme – Vitrine des Métiers d'Art
02.33.90.17.90
coralie.helaine@villedieuintercom.fr



Jean CANUET
Directeur de Cabinet
02.33.90.17.90
jean.canuet@villedieuintercom.fr



Lieu d'exposition

2024 : une « **unité de lieu** » pour exposer les savoir-faire de près de **50 artisans d'art**

L'évènement se déroulera à VILLEDIEU-LES-POÊLES : **tous les exposants seront réunis dans une « unité de lieu »**, comprise entre la Place des Costils (*Office de tourisme Vitrine des Métiers d'Art*) et le Cinéma-théâtre / Salle des Fêtes.

Ce nouveau format permettra de proposer **un parcours visiteur unique** pour permettre aux 5000 visiteurs de découvrir l'ensemble des artisans qui exposeront pendant ces trois jours de festivités. L'ensemble des exposants sera abrité par la mise en place de deux pavillons contemporains et modernes [à l'image du pavillon implanté en 2022] pour pouvoir accueillir 30 exposants ; et au cœur de la Salle des Fêtes, avec 20 exposants supplémentaires.





Pavillon implanté en 2022 & aménagements intérieurs

Carré exposant & Tarif

Les emplacements « carré exposant » seront avec des cloisons de couleur bleu
Chaque carré de **9m²** (3m x 3m) sera équipé d'une alimentation électrique individuelle pour vous permettre de réaliser votre propre scénographie.

Pour accrocher vos créations, vous ne devrez pas utiliser des dispositifs qui détérioreraient les panneaux. Nous vous recommandons de vous munir de « S » métalliques et de chaînettes ou de tiges de suspension.

Sur demande, nous pourrions mettre à disposition une **table** et des **chaises** (2 maximum par carré exposant), à préciser lors de votre candidature.

Il vous appartient d'apporter le matériel nécessaire (éclairage, rallonge, multiprise, support de présentations) mais évitons les appareils électroménagers (type cafetière) énergivores.

Carré exposant : 9m². Tarif unique : 80€

La Fête des Métiers d'Art - 19-20-21 avril 2024

A retourner au plus tard le **22 janvier 2024** avec les pièces justificatives à l'adresse indiquée page 8 :

Coordonnées du candidat

Nom de l'entreprise ou atelier:.....

Nom et Prénom du gérant:.....

Adresse postale :.....

Téléphone :.....Courriel :.....

Site Internet :.....

Statut

Artisan Artisan d'art Artiste Autre (précisez).....

Numéro Siret :.....

Activité, spécialité :.....

Présentation de votre travail :

Eventail de prix des créations que vous présenterez ? de € à €.

Joindre 3 à 5 photos en format numérique uniquement de vos créations.

Animations et démonstrations lors de l'évènement

Je peux réaliser des démonstrations et montrer mon savoir-faire par des animations pendant l'évènement

oui *non*

Préciser les animations/démonstrations que vous pourriez proposer (fabrication sur place, présentation des matériaux/outils utilisés; capacité à susciter l'intérêt du jeune public....)

Matériel proposé au prêt gratuitement

1 table : *oui* *non*

Chaise : *oui* *non* Quantité : 1 ou 2

Règlement

➤ **Dispositions générales**

- La Fête des Métiers d'Art est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est à Villedieu-les-Poêles 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles.

- Les horaires d'exposition et d'installation seront les suivants :

	Vendredi 19 avril	Samedi 20 avril	Dimanche 21 avril
Montage des stands	11h00-18h00		/
Inauguration avec les élus	/	09h30-10h30 Présence obligatoire sur vos stands	/
Ouverture au public	/	10h00 -19h00	10h00 -18h00
Démontage des stands	/	/	18h00-19h30

L'organisateur se réserve le droit de changer les horaires et les dates ci-dessus s'il le juge nécessaire à l'intérêt général de la manifestation.

➤ **Frais de participation**

- Le paiement des stands est à faire par chèque à l'ordre du **Trésor Public**. Il est à faire au moment de la candidature. Il sera restitué par courrier en cas de non retenue du dossier, ou encaissé à l'issue de l'évènement dans le cas d'une participation, ou encaissé en cas de désistement à l'issue de la validation de participation par l'artisan.

➤ **Conditions matérielles**

- Matériel mis à disposition dans chacun des lieux :

- 1 branchement électrique (pour toute installation lumineuse, préférer uniquement des éclairages leds).
- Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. Aucune contestation ou transfert interne ne sera accepté.

- Chaque exposant s'adapte à cette surface et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, panneaux, éclairage... conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.

- L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes ni recouvertes.

-Le démontage aura lieu dès la fermeture de la Fête des Métiers d'Art au public le dimanche 21 avril à partir de 18h jusqu'à 19h30.

➤ **Conditions de participation**

- Le seul envoi d'un dossier de candidature ne constitue pas une inscription immédiate à la Fête des Métiers d'Art. **Les places disponibles dans les lieux d'exposition sont limitées** ; c'est pourquoi un jury est convoqué pour sélectionner les participants. Une liste d'attente sera établie.
- La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des Métiers d'Art (selon nomenclature fixé par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de la Parenthèse des Métiers d'Art.
- Les pièces présentées et proposées à la vente sont exclusivement produites par l'exposant. **Aucune activité de revente n'est autorisée.**
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

➤ **Planning**

- Décembre 2023 - 22 Janvier 2024 : réception des dossiers de candidature.
- Fin-janvier 2024-Mi-Février 2024 : sélection des artisans par le comité de sélection.
- Mi-février 2024 : réponse par courrier et mail aux candidats.

➤ **Assurance, réglementation et sécurité**

- L'artisan dispose d'une responsabilité civile professionnelle.
- Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance civile organisateur.
- Pendant la nuit, les sites sont fermés et surveillés par une société de gardiennage. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.
- Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.

A....., le.....

Signature

**Récapitulatif des pièces à joindre par mail ou courrier aux adresses indiquées avant le 22 janvier 2024
(seuls les dossiers complets seront pris en compte) :**

Villedieu Intercom – Maison des services
A l'attention Coralie HELAINE
11 rue Pierre Paris
50 800 Villedieu-les-Poêles

coralie.helaine@villedieuintercom.fr

	Par mail	Par courrier
Formulaire complété et règlement signé (pages 5, 6 et 7)	■	■
Chèque à l'ordre du Trésor Public	■	■
Attestation d'assurance professionnelle	■	■
Justificatif d'activité (dernier appel à cotisations sociales, extrait du registre du commerce et des sociétés ou registre des métiers pour les artisans ; un justificatif pour les artistes inscrits à la Maison des artistes ou relevant des professions libérales ; certificat INSEE pour les autoentrepreneurs)	■	■
3 à 5 photos de bonne qualité de vos créations (format numérique uniquement à coralie.helaine@villedieuintercom.fr)	■	□